

INCITATION FINANCIÈRE À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ (IFAQ)

Journée d'Accueil des Nouveaux Internes HML 4 Novembre 2024

Dr C. MOUGEOT Médecin hygiéniste

1



LE DISPOSITIF D'IFAQ

Introduit **une part de financement à la qualité** dans le financement des établissements de santé (700 M€ en 2024, soit 1% du financement des établissements).

Cette dotation est versée aux établissements en fonction des résultats obtenus aux **indicateurs de mesure de la qualité et de la sécurité des soins (IQSS)**, développés et validés par l'HAS.

INDICATEURS IQSS EN HYGIENE

▪ **Thème Infections Associées aux soins (IAS)**

Indicateur « **Bonnes pratiques de précautions complémentaires contact** » **avec deux conditions à remplir** : trace de la mise en place effective des PC et trace de l'information au patient ou à son entourage (patient non communicant) du statut porteur/infecté du patient par un microorganisme nécessitant la mise en place de PC.

Autres indicateurs en hygiène :

- Consommation des SHA
- Couverture vaccinale antigrippale du personnel hospitalier
- Taux de patients ayant une prescription d'antibiothérapie de 7 jours ou moins, ou justifiée pour une durée supérieure, pour infection respiratoire basse (ATBIR)

INDICATEUR «BONNES PRATIQUES DE PRÉCAUTIONS COMPLÉMENTAIRES CONTACT»

- Tout patient porteur d'un **agent infectieux transmissible** doit être mis **en Précautions Complémentaires = PC** (anciennement dit « en isolement »).
- En fonction du mode de transmission de l'agent infectieux et du statut du patient il va s'agir :
 - PC contact (BMR ...)
 - PC gouttelettes (virus respiratoires dont COVID ...)
 - PC air (tuberculose bacillifère ...)
 - PC contact renforcées (BHRe, *Clostridium difficile* toxinogène avec diarrhées ...)
 - Isolement protecteur (patients immunodéprimés)

EN PRATIQUE

POUR VALORISER CET INDICATEUR

- **Dès qu'un patient est mis en précautions complémentaires** (PCC, PCG, PCA, PCC renforcées ou isolement protecteur), **il faut** :

1. **Prescription médicale OBLIGATOIRE** de la mise en PC du patient :

dans DxCare (services d'hospitalisation)

dans DIANE (réanimations, UPOP, BLOC)

Cette prescription médicale est secondairement validée sur le plan de soins par le personnel infirmier, ce qui trace la mise en PC du patient. (**1^{ère} condition de l'indicateur remplie**)

1. **Information du patient ou de son entourage** (patient non communicant) **OBLIGATOIRE** et **TRACÉE** dans le CRH

Il y est écrit « le patient est informé qu'il est porteur/infecté d'une BMR/BHRe/C.difficile/... ou immunodéprimé, nécessitant la mise en place de PC ». (**2^{ème} condition de l'indicateur remplie**)

Une information non tracée équivaut à une absence d'information.



VALORISATION DE L'INDICATEUR

«BONNES PRATIQUES DE PRÉCAUTIONS COMPLÉMENTAIRES CONTACT»

EN 5 ÉTAPES

Le patient est porteur d'un agent infectieux transmissible (BMR, BHRe, *Clostridium difficile*, tuberculose bacillifère, virus respiratoire...) ou immunodéprimé, nécessitant la mise en place de PC.

1. Prescription médicale de la mise en PC du patient (DxCare et DIANE) maintenue pendant toute la durée du séjour et avec un contrôle infirmier tous les jours
2. Mise en place effective du patient en PC
3. Validation tous les jours sur le plan de soins par le personnel infirmier
4. Information du patient ou de son entourage
5. Traçabilité de l'information (il est écrit dans le CRH que « le patient est informé qu'il est porteur/infecté d'une BMR/BHRe/C.difficile/... ou immunodéprimé, nécessitant la mise en place de PC»)

En vous remerciant